



DEC172476DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133023DGDS du 18 décembre 2013 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, dont le directeur est Bernard Kloareg ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Laurence Dartevelle le 25 mai 2016 par l'université de Caen-Normandie ;

**Vu** l'avis favorable de la CHS locale du 6 juin 2016,

**DECIDE :**

#### **Article 1er : Nomination**

Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25/05/2016.

#### **Article 2 : Missions**

Mme Laurence Dartevelle, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

#### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Dartevelle, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le ...

Le directeur d'unité

Bernard KLOAREG

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gabrielle INGUSCIO

Visa du président de l'UPMC

Jean CHAMBAZ

## ANNEXE : lettre de mission

**Déléquant** : Bernard KLOAREG – Directeur de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

**Déléataire** : Laurence DARTEVELLE – Personne compétente en radioprotection

### **Champ de compétence :**

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

### **Vos missions s'articulent autour de :**

- La coordination de la cellule radioprotection ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs ;
- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

### **Dans ce cadre :**

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

### **Moyens :**

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

## Détail des missions confiées :

### **Relations avec partenaires extérieurs**

- Déchets: déclaration annuelle ANDRA
- Organisation des inspections ASN
- Déclaration d'évènements significatifs auprès de l'ASN
- Suivi de l'autorisation ASN

### **Postes de travail SS**

- Mise à jour des consignes aux postes de travail

### **Postes de travail**

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Rédaction des plans de prévention
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Evaluation des risques - études de poste, rédaction des fiches de poste, études dosimétriques associées aux études de poste
- Mise à jour des consignes aux postes de travail
- Mise à jour du plan de zonage

### **Contrôles périodiques**

- Rédaction du programme de contrôle annuel
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif
- Gestion du contrôle annuel par Organisme agréé

### **Matériels**

- Suivi, entretien, réparation, contrôle de bon fonctionnement des contaminamètres / radiamètres, étalonnages, suivi des consommables.

### **Divers**

- Veille réglementaire et technologique
- Mise à jour du Document Unique, partie Radioprotection

### **Interventions d'urgence**

- Suivi et plans d'actions registres SST
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)